

**Tarification de la pause méridienne
à compter du 1er septembre 2021**

A compter du 01/09/2021	Prestation unitaire	Meylanais					Non meylanais		Personnel Education Nationale
		QF <= 300	QF > 300 et < 2276	QF >=2276 et <2920	QF >= 2920 et < 4000	QF >= 4000	QF < 2000	QF >= 2000	
	Tarif unique minimum	Tarif selon la formule de calcul	Tarif fixe	Tarif selon la formule de calcul	Tarif unique maximal	Tarif unique	Tarif unique	Tarif unique	
	Pause méridienne	0,82 €	0,003279 * QF CAF - 0,163611 Entre 0,82 € et 7,30 €	7,30 €	0,001019 * QF CAF + 4,325926 Entre 7,30 € et 8,40 €	8,40 €	8,40 €	10,08 €	4,00 €
	Pénalité forfaitaire	Oubli d'inscription - Pause méridienne	10,00 €	La pénalité forfaitaire est appliquée en cas d'oubli d'inscription : l'enfant fréquente la pause méridienne sans avoir été inscrit au préalable auprès du service administratif, dans le respect des délais La pénalité est cumulée au tarif de la prestation de la famille. Elle s'applique, par enfant, dès le premier et pour chaque oubli d'inscription.					

La pause méridienne comprend un temps de repas et un temps d'animation.

Le coût de la pause méridienne prend en compte les frais de personnels (agents de restauration, agents d'animation, services administratifs), la fourniture du repas pour le déjeuner et l'ensemble des frais liés au fonctionnement de ce service. Il s'élève à 15,03 € par enfant (base de calcul - réalisé année scolaire 2019/2020) et se divise comme suit :

- => Coût du temps du repas : 10,52 €
- => Coût du temps d'animation : 4,51€

Tarification des accueils périscolaires
à compter du 1er septembre 2021

A compter du 01/09/2021	Prestation unitaire	Meylanais					Non meylanais	
		QF <= 300	QF > 300 et < 2187	QF >=2187 et <2920	QF>= 2920 et < 4000	QF>= 4000	QF < 2000	QF >= 2000
	Tarif unique minimum	Tarif selon la formule de calcul	Tarif fixe	Tarif selon la formule de calcul	Tarif unique maximal	Tarif unique	Tarif unique	
	Accueil périscolaire	0,21 €	0,001001 * QF CAF - 0,090417 Entre 0,21 € et 2,10 €	2,10 €	0,000432 * QF CAF + 0,838272 Entre 2,10 € et 2,57 €	2,57 €	2,57 €	3,08 €
	Pénalité forfaitaire	Retard	5,00 €	La pénalité forfaitaire est appliquée dans les cas suivants : => retard : non respect des horaires de récupération des enfants (L-Ma-J-V soir : 18h) => oubli d'inscription : l'enfant fréquente l'accueil périscolaire du matin, du soir ou du midi sans avoir été inscrit au préalable auprès du service administratif, dans le respect des délais				
Oubli d'inscription		5,00 €	La pénalité est cumulée au tarif de la prestation de la famille. Elle s'applique, par enfant, dès le premier constat et pour chaque oubli d'inscription ou retard.					

Le coût de revient moyen d'un accueil périscolaire s'élève à 5,08 € (base de calcul - réalisé année scolaire 2019/2020).